

AVIS AUX USAGERS

A partir du 1^{er} janvier 2023, la facturation des conteneurs, bungalows et autres équipements encombrants le long des quais, sera effective.

Carenco demandera à chaque propriétaire de remplir un document de demande d'installation qui précisera la destination de l'équipement (navire, chantier...), ainsi que la nature et le volume maximal des produits contenus, notamment ceux dangereux et/ou polluants.

Cette évolution est dictée par plusieurs facteurs :

- ✓ Avec l'activité soutenue, nombre de chantiers et intervenants stockent « au plus près », leur matériels et ateliers, parfois au détriment de la **sécurité** des personnes et des biens.
- ✓ Carenco s'est engagée dans une démarche et certification environnementale ISO 14001, qui l'oblige à connaître et prévenir tous risques pouvant porter atteinte à l'**environnement**.

Comptant sur votre compréhension, nous vous remercions de nous accompagner dans notre démarche et de prévenir vos équipes et sous-traitants, qui pourraient être concernés.